

MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, **le lundi 13 mars 2023**, à compter de 19 h à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de Lyne Ash, mairesse, et en présence des conseillères et des conseillers suivants :

À noter : la séance ordinaire d'aujourd'hui se déroule devant public.

Mesdames : Véronique Lemire, conseillère # 2
Claude Cardinal, conseillère # 4
Linda Pomerleau, conseillère # 3
Messieurs : Yves Bourassa, conseiller # 1
Michel Ayotte, conseiller # 5
Luc Bernèche, conseiller # 6

Lise Dénommé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Ash souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et ouvre l'assemblée.

2. RAPPORT DE LA MAIRESSE

1. Le 15 février 2023 avait lieu ici à la salle du conseil la rencontre avec l'Évêque du diocèse de Rouyn-Noranda, une tournée des paroisses du secteur nord avait lieu, où il nous faisait part du 50^e anniversaire de la fondation du diocèse de Rouyn-Noranda.
2. La rencontre de maires avait lieu le 15 février 2023 les priorités sont;
 - 2.1 Campagne d'attractivité et tourisme, un contrat de 88 000\$ a été octroyé pour ce volet.
 - 2.2 Priorités d'action de la S.Q.
 - Intervention en milieu scolaire et auprès des personnes vulnérables et des usagés vulnérable du réseau routier
 - Police de proximité
 - Sécurité routière et hors route
 - Lutte aux stupéfiants
3. Le 8 mars 2023 lors de la journée internationale de la femme l'Éducation populaire organisait un 5 à 7 à la salle du Club de l'Âge d'Or, une rencontre fort appréciée par les personnes présentes.
4. Le 6 mars 2023, le comité de dévitalisation se rencontrait et une entente devrait se signer sous peu, où 6 municipalités de la région qui sont reconnues comme « municipalité dévitalisée » auront accès à certaines sommes d'argent pour mettre en place des projets structurants pour leurs communautés respectives. À suivre.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7197-03-23

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Michel Ayotte, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec les ajouts apportés.

ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue
2. Rapport de la mairesse
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2023
7. Comptes à payer pour février 2023
8. Rapport des travaux publics
9. Rapport de l'employée de soutien au développement
10. Rapport de la DG
 - 10.1 Suivi – Bloc sanitaire
 - 10.2 Suivi – Dossier chemin des Bouleaux
 - 10.3 Suivi – Dossier assainissement des eaux
 - 10.4 Suivi – Dépôt de projet Espace multisport de proximité – Nédélec à la Fondation de Postes Canada.
 - 10.5 Suivi – Étude sur la rue principale
11. Rapport des élus
12. Dossier CPTAQ 439098 – 217 Route 101
13. Résolution – Déclaration des redditions compte en lien avec le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)
14. Attribution des tâches des conseillers/ères 2023
15. Entente temporaire intermunicipale relative à la sécurité incendie - RISIT
16. Résolution - Frais de services incendie sur les terrains non aménagés (9100)
17. Entretien paysagiste 2023
18. Résolution – Projet avertisseur de fumée avec MRCT
19. Résolution – Offre de service en ressources humaines et relation de travail de la FQM
20. Résolution – Offre de services en administration de CBG
21. Avis de motion règlement d'emprunt 2023-01
22. Dépôt de projet du règlement d'emprunt 2023-01
23. Congrès Association des directeurs municipaux du Québec – juin 2023
24. Semaine des encombrants – mai 2023
25. Lot – matricule 0581 67 4010
26. Épandeur de sable et sel pour stationnement
27. Affaires nouvelles
28. Correspondances
 - 28.1 La fête des voisins 2023 (ajouté)
 - 28.2 Services de paiement de facture Banque Royal du Canada (ajouté)
 - 28.3 TV Témis 2023 (ajouté)
 - 28.4 Campagne de financement – Projet retour à l'école (ajouté)
29. Prochaine séance le 11 avril 2023
30. Période de questions
31. Levée de la séance

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées en rapport avec le nouveau compte de taxes sur les deux nouvelles taxes spéciales qui sont ajoutées pour 2023, telles de service incendies et voirie.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023

7198-03-23

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Luc Bernèche et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023 tel que présenté.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2023

7199-03-23

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Michel Ayotte et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2023 tel que présenté.

7. COMPTES À PAYER POUR FÉVRIER 2023

7200-03-23

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 28 février 2023:

Il est proposé par Linda Pomerleau, appuyé par Véronique Lemire et résolu unanimement d'approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexé au présent procès-verbal ; (104 419,63 \$ et 33 469.60 \$) pour un total de 137 889.23 \$ pour la période du 1^{er} au 28 février 2023.

8. RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Les membres ont pris connaissance du rapport des travaux publics pour la période du 1^{er} au 28 février 2023, quelques questions sont posées sur le nouvel équipement de voirie et du nouveau tracteur qui sont arrivés au garage municipal le 7 mars 2023.

9. RAPPORT DE L'EMPLOYÉE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

Les membres prennent connaissance du rapport de l'employé de soutien au développement pour la période du 1^{er} au 28 février 2023, aucune question.

10. RAPPORT DE LA DG

10.1 Bloc sanitaire

Les travaux au bloc sanitaire sont repartis et devraient être terminés pour l'ouverture qui est prévue pour la longue fin de semaine du mois de mai.

10.2 Suivi – Dossier chemin des Bouleaux

Monsieur Frédéric Benoit qui est la personne-ressource avec le ministère des Transports du Québec va faire un suivi quotidiennement avec la firme d'ingénieurs de SNC-Lavalin

10.3 Dossier – Assainissement des eaux;

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) travaille à mettre en place les plans et devis qui devront être approuvés par le MAMH avant de pouvoir aller en appel d'offres pour effectuer les travaux.

10.4 Suivi – Dépôt de projet « Espace multisport de proximité – Nédélec, a été fait à la Fondation communautaire de Postes Canada.

Le projet a été déposé sur la plateforme de la Fondation communautaire de Postes Canada le 6 mars dernier. À suivre.

10.5 Suivi – Étude entre le 36 et le 34 rue principale

La compagnie de monsieur Raymond Lachapelle au nom de « Private Eyes » est venue avec ses équipements de caméras investiguer un trou d'homme entre le 34 et le 36 rue principale, afin de voir si un problème des eaux pluviales était à corriger. À suivre.

11. RAPPORT DES ÉLUS

Madame Claude Cardinal nous informe que le comité de valorisation et de développement de Nédélec (CVDN) qui mène le projet du Château Darveau va bon train, une commandite de près de 12 000\$ a été obtenue pour refaire les galeries à l'arrière par l'entrepreneur en construction Benjamin Leclerc de la région.

Madame Linda Pomerleau conseillère nous informe que la Table de concertation Vie Citoyenne de Nédélec se rencontre le jeudi 16 mars 2023, le camp de jour 2023 avance et devrait se concrétiser pour cet été

12. DOSSIER CPTAQ 439098 – 217 ROUTE 101

7201-03-23

Amendement à la résolution # 7132-12-22 - Superficie visée est de 0,0386 ha

La présente résolution 7201-03-23 a pour but de faire amendement à la résolution 7132-12-22, tel que demandé par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

CONSIDÉRANT QUE dans le formulaire de demande d'autorisation à l'article 3.1 la superficie visée par la demande est de 0.0900 mètre et non de 0,0386 mètre carré tel que stipulé dans la résolution 7132-12-22.

Les membres du conseil s'entendent que la superficie visée dans ledit dossier est tel qu'indiqué sur la dernière mise à jour reçue de la CPTAQ.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé Yves Bourassa
appuyé par Michel Ayotte
Et résolu unanimement

- DE TRANSMETTRE à la commission (CPTAQ) un avis favorable relativement à la demande de Domaine Galadriel pour une superficie de 0.0900 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. RÉSOLUTION – DÉCLARATION DES REDDITIONS DE COMPTE EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRI)

7202-03-23

ATTENDU QUE le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 158 256 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les frais encourus admissibles pour l'année 2022 s'élèvent à un montant total de 236 548.68 \$

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Linda Pomerleau
Appuyé par Véronique Lemire
Et résolu unanimement par les conseillers;

QUE la Municipalité de Nédélec approuve les dépenses admissibles de 236 548.68 \$ pour les travaux exécutés conformément à l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. ATTRIBUTION DES TÂCHES DES CONSEILLERS.ÈRES 2023

7203-03-23

ATTENDU QUE l'attribution des tâches s'est faite selon l'intérêt de chacun, chacune.

Ressources humaines	Relations avec les employés.es Recevoir les plaintes envers les employés et convenir d'une stratégie avec la DG. Siéger au conseil de la MRCT et différents comités territoriaux	Mairesse
Aménagement et urbanisme	Siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU) Rendre compte au conseil des décisions du (CCU)	Yves Bourassa Luc Bernèche Michel Ayotte
Développement économique	Se tenir à l'affût des mouvements économiques dans la municipalité et dans la région.	Claude Cardinal Lyne Ash
Loisirs et Culture	Favoriser les activités de loisirs et culturelles soumettre des projets au conseil municipal. S'adjoindre un comité de bénévoles pour supporter les activités.	Véronique Lemire Linda Pomerleau Claude Cardinal
Famille	Politique familiale Politique municipalité amie des aînés S'assurer que la municipalité atteint les objectifs énoncés dans ces politiques.	Linda Pomerleau
Plan de sécurité civile.	De concert avec la DG, s'assurer que l'équipe de bénévoles est toujours en force. Être le lien entre les sinistrés et la Croix-Rouge, et le service incendie.	Linda Pomerleau
Eaux potables	Responsable du dossier avec la DG, rendre compte au conseil des avancés dans ce dossier.	Yves Marcoux
Bibliothèque	Répondant du comité de la bibliothèque, rendre compte au conseil des demandes de la bibliothèque.	Véronique Lemire
Maire suppléant	Remplacer le maire dans ces fonctions au besoin.	Linda Pomerleau
Voirie municipale	Rendre compte des demandes, problèmes en lien avec les voies publiques, émettre un avis sur les travaux à effectuer, de concert avec l'inspecteur municipal et La DG	Yves Bourassa Michel Ayotte Luc Bernèche Véronique Lemire
RISIT	Siégez sur le comité de la RISIT à titre de représentant de la municipalité *(1 siège par municipalité membre)	Michel Ayotte

Relation avec les organismes	Rencontrer les organismes au besoin. En rendre compte au conseil En charges avec les médias	Mairesse
------------------------------	---	----------

Il est proposé par Véronique Lemire, appuyé par Claude Cardinal et résolu unanimement que les membres du conseil prennent les tâches prédéterminées en lien à leur fonction.

15. ENTENTE TEMPORAIRE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA SÉCURITÉ INCENDIE - RISIT

7204-03-23

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se joindre à la régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) au cours de l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est dans l'attente de l'adoption finale du projet d'entente;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente sera déposé pour adoption d'un décret ministériel du ministre des Affaires municipales à court terme;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure demande un certain délai;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire que la RISIT prenne à sa charge la gestion du service incendie pour l'année 2023 conformément aux règles et politiques de la RISIT.;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accepté le budget d'opération 2023 de la RISIT;

CONSIDÉRANT QU'IL serait préférable que la RISIT prenne à sa charge la gestion du service incendie au 1^{er} janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE la même situation a été mise en place lors de la création de la RISIT en 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est résolu que la RISIT prenne en charge au 1^{er} janvier 2023 la gestion du service incendie de la municipalité conformément aux règles et politiques de la RISIT, jusqu'à l'entrée en vigueur de l'entente intermunicipale modifiée incluant la municipalité de Nédélec.

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Luc Bernèche et résolu unanimement que la municipalité accepte l'entente présentée de faire partie de la par la Régie intermunicipale du service incendie du Témiscamingue RISIT à partir du 1^{er} janvier 2023.

Il est également résolu que la mairesse Lyne Ash et la directrice générale Lise Dénomme soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. RÉSOLUTION – FRAIS DE SERVICES INCENDIE SUR LES TERRAINS NON AMÉNAGÉS, OU CONNEXES À LA CHASSE (9100, 8493, 8399)

7205-05-23

Il est proposé par Linda Pomerleau, appuyé par Michel Ayotte et résolu unanimement que les fiches qui ont le code 8399, 8493, et le 9100 soit facturées pour les services incendie au montant de 45\$ et non de 145\$ comme les factures du compte de taxes avaient sortie lors de la facturation 2023.

17. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR ENTRETIEN PAYSAGISTE 2023

7206-03-23

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Luc Bernèche et résolu unanimement d'accepter l'offre de services professionnels présentée par Mé-lie travaux horticoles au montant de 3 870.00 taxes en sus pour la saison estivale 2023.

18. RÉSOLUTION – PROJET AVERTISSEUR DE FUMÉE AVEC LA MRCT

7207-03-23

Objet : Participation de la municipalité de Nédélec au projet d'inspection d'avertisseur de fumée pour les risques faibles et moyens mené par la MRC de Témiscamingue

CONSIDÉRANT QUE l'action 6 du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie concerne le maintien et la bonification du programme régional concernant l'installation et la vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue souhaite offrir le service de faire la vérification des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens (résidences permanentes excluant les chalets);

CONSIDÉRANT QU'une estimation des coûts ont été réalisée par la MRC de Témiscamingue et que celui-ci est de plus ou moins 22,50 \$ par inspection.

CONSIDÉRANT QUE cette estimation des coûts représente 20% du nombre de résidences permanentes excluant les chalets;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Bourassa
Appuyé par Véronique Lemire
et résolu unanimement

QUE la municipalité de Nédélec souhaite participer au projet 2023 de la MRC de Témiscamingue concernant l'inspection des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens et a payé les coûts réels lorsque le projet sera complété.

19. RÉSOLUTION – OFFRE DE SERVICES EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATION DE TRAVAIL DE LA FQM

Le point 19 est reporté au prochain budget 2024.

20. RÉSOLUTION – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ADMINISTRATION DE CBG

7208-03-23

Il est proposé par Michel Ayotte, appuyé par Luc Bernèche et résolu unanimement que l'offre de services professionnels – soutien en administration de la compagnie Champagne Bellehumeur et Guimond soit acceptée à un taux horaire de 80\$/heures afin d'offrir de l'entraînement pour les fermetures de mois dans l'administration.

21. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2023-01

Le point 21 est reporté à une prochaine séance.

22. DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2023-01

Le point 22 est reporté à une prochaine séance.

23. CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC - 2023

7209-03-23

Il est proposé par Véronique Lemire, appuyé par Linda Pomerleau et résolu unanimement d'accepter que Lise Dénomme DG participe au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se déroulera le 14, 15 et 16 juin 2023 au Palais des congrès à Québec le coût d'inscription est de 566\$ taxes en sus, plus les frais d'hébergement et de déplacement.

24. LA SEMAINE DES EMCONBRANTS – MAI 2023

7210-03-23

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Yves Bourassa et résolu unanimement que la semaine des encombrants se fera à partir du 8 au 12 mai 2023. Un horaire sera envoyé aux citoyens de la municipalité de Nédélec.

25. LOT MATRICULE 0581 67 4010

Le point 25 est reporté à une prochaine séance.

26. ÉPANDEUR DE SABLE ET SEL DANS LES STATIONNEMENTS

Le point 27 est reporté au budget 2024.

27. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

28. CORRESPONDENCES

28.1 LA FÊTE DES VOISINS 2023

7211-03-23

Il est proposé par Michel Ayotte, appuyé par Véronique Lemire et résolu unanimement que la Fête des voisins 2023 ait lieu en invitant les citoyens à faire une vente de garage.

28.2 SERVICES DE PAIEMENT DE FACTURE AVEC LA BANQUE ROYALE DU CANADA

7212-03-23

DESTINATAIRE : BANQUE ROYALE DU CANADA (RBC)

La municipalité de Nédélec accepte l'offre de RBC de lui fournir son service de paiement de factures aux entreprises créancières (**le service**) et convient que le service sera assuré conformément aux conditions établies ci-après et au guide d'explication (le « Paiement de factures aux entreprises créancières RBC – Guide du client) (tels qu'amendes, mises à jour ou modifiées de temps à autre, y compris toutes les annexes à la présente convention), (collectivement, la « Convention »).

La municipalité de Nédélec reconnaît et convient qu'avant de commencer à fournir le Service, RBC, exigera de la municipalité de Nédélec remplisse la Formule d'adhésion au Service, définie ci-après, qui fera partie intégrante de la Convention.

La municipalité de Nédélec autorise les personnes ci-dessous à recevoir de RBC les logiciels et dispositifs de sécurité, notamment les codes, et les mots de passe liés au Service, et à établir les nouveaux et les limites de pouvoir applicables à chaque dispositif de sécurité.

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Claude Cardinal et résolu unanimement que la municipalité de Nédélec entreprenne les démarches nécessaires auprès de la Banque Royal du Canada afin d'offrir le service de paiement de factures aux citoyens qui le désirent.

Il est également résolu que la mairesse Lyne Ash et la directrice générale Lise Dénomme soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28.3 TV TÉMIS

7213-03-23

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Michel Ayotte et résolu unanimement qu'un don de 100\$ soit fait à la campagne de financement de TV Témis pour l'année 2023.

28.4 CAMPAGNE DE FINANCEMENT – PROJET RETOUR À L'ÉCOLE

7214-03-23

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Véronique Lemire et résolu majoritairement qu'un don de 75\$ soit fait à la campagne de financement pour le « Projet retour à l'école 2023 ».

29. PROCHAINE SÉANCE LE 11 AVRIL 2021

30. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par courriel ou par écrit.

31. LEVÉE DE LA SÉANCE

7215-03-23

Levée de la séance à 20 h 44, est proposée par Yves Bourassa.



Lyne Ash, mairesse



Lise Dénomme, directrice générale
et secrétaire-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

